








Partout, Mobilisation Unité Détermination

Journées
nationales
d'action
contre la
réforme
des
retraites.

Merci à tous !
On ne lâche rien

Protection, services, accompagnement social

(**Souriez, vous êtes au cœur**
de nos engagements)

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

MERCI A TOUS ON NE LACHE RIEN !

Comme vous pouvez le constater, ce numéro de Debout est exclusivement consacré aux mobilisations historiques contre la réforme des retraites. En effet, au moment où j'écris ces quelques lignes, nous en sommes à notre quatrième journée d'action et de mobilisation.



*Sébastien BUSIRIS
Secrétaire général*

Ces journées d'action sont une réussite. Elles ont rassemblé plus de 8 millions de personnes. Il s'agit de mobilisations sans précédent de par leur importance mais aussi au regard du nombre de manifestations qui se sont déroulées en même temps : le 11 février dernier, il y a eu, dans notre pays, plus de 200 manifestations enregistrées, réunissant plus de 2 millions de participants.

2 millions de personnes dans les rues pour dire non

Les manifestants étaient nombreux, de Calais à Nice en passant par Toulouse, Montpellier et Marseille, sans oublier Avignon, Brive, Epinal, Metz, Nancy, Niort, Pau, Perpignan, Rennes, Roanne, Tours, Valence, Verdun... La liste des villes pourrait être encore très longue tant les mobilisations ont été nombreuses. Des chiffres impressionnants de manifestants - même s'ils sont contestés comme à l'habitude par le gouvernement en place - dont rendent compte les photos qui illustrent ce numéro de *Debout*.

Car là est la surprise pour le gouvernement. Partout en France, y compris dans les plus petites villes, ouvriers, techniciens,

employés, cadres, chômeurs, retraités, étudiants, lycéens, tous se sont mobilisés et sont descendus dans les rues pour faire entendre leur refus d'une réforme injuste et brutale. Le gouvernement a beau utiliser les arguments les plus trompeurs et fallacieux, rien n'y fait. Ce projet de réforme obligeant les salariés à travailler jusqu'à 64 ans et plus, ajoutant des trimestres de cotisation, supprimant quasiment tous les régimes spéciaux, reste rejeté par plus de 9 actifs sur 10 !

Et pourtant, le président et son gouvernement restent droits dans leurs bottes, sourds et aveugles à ces mobilisations, s'acharnant à vouloir mettre en place une réforme totalement rejetée par la population. Il est temps que ce gouvernement ouvre les yeux, tende l'oreille aux légitimes revendications venues de la rue et portées par l'ensemble des syndicats.

Ces revendications sont pourtant simples :

Non à la retraite à 64 ans,

Non à l'allongement de la durée de cotisation,

Non au mensonge des 1 200 €,

Non à la disparition de certains régimes.

Mais par contre :

Oui au retrait de ce projet de réforme,

Oui à d'autres solutions de financement,

Oui à une revalorisation des petites retraites,

Oui à une garantie des pensions de retraite décentes. >>>

Le chiffon rouge, c'est pour faire accepter la doctrine néolibérale : l'Etat-providence entraverait gravement les profits du privé.

Comme FO l'a toujours dit, d'autres solutions existent à partir du moment où le gouvernement accepte de retirer son projet.

Restons mobilisés dans l'action, partout en France, pour faire reculer le gouvernement jusqu'au retrait de cette réforme.

CE PROJET DE RÉFORME INJUSTE ET BRUTAL EST REJETÉ PAR PLUS DE 9 ACTIFS SUR 10, **RETIRONS-LE, MAINTENANT.**

►►► Contrairement à ce que semblent dire le président et son gouvernement, les Français ne sont nullement des fainéants. Ils ne refusent pas de travailler, ils ne refusent pas de cotiser, ils souhaitent tout simplement pouvoir partir en retraite à taux plein dans les meilleures conditions et à un âge qui leur permettra de profiter de cette retraite largement méritée.

Derrière le chiffon rouge du déficit, les intérêts du marché

Si, effectivement, un déficit semble se dessiner à moyen terme, son montant chiffré aux alentours de 12 milliards d'euros semble dérisoire eu égard au budget global de nos régimes de retraite. Ces éventuels 12 milliards de déficit en 2027 ne remettent nullement en cause l'ensemble des régimes et ne sont pas synonymes d'effondrement de nos systèmes de retraite. Si le gouvernement agite le chiffon rouge, c'est pour nous faire accepter une réforme non urgente souhaitée par la Commission Européenne qui trouve son origine dans la doctrine néolibérale : l'Etat-providence ferait obstacle aux intérêts du marché et entraverait gravement les profits du privé !

L'ensemble des organisations syndicales revendique le retrait de cet injuste projet de réforme et l'ouverture de réelles négociations afin de pérenniser et améliorer nos systèmes de retraite en acceptant d'évoquer toutes les possibilités de financement. Car pour Force Ouvrière, il est possible d'améliorer et de pérenniser nos régimes de retraite à partir du moment où l'on cesse, par exemple, d'accorder des exonérations de cotisations ou des aides

financières injustifiées à des grands groupes du CAC 40 qui, année après année, amassent des dizaines de milliards d'euros de bénéfices. Il est également possible de financer nos régimes de retraite en luttant réellement et activement contre l'évasion fiscale chiffrée en centaines de milliards d'euros... qui pourraient très bien alimenter nos caisses de retraite et permettre d'améliorer les pensions ! Comme FO l'a toujours dit, d'autres solutions existent à partir du moment où le gouvernement accepte de retirer son projet de réforme.

Unis et mobilisés, nous pouvons les faire reculer

Nous resterons donc mobilisés dans l'action, partout en France, pour faire reculer le gouvernement jusqu'au retrait de cette réforme. Vous avez été nombreux à vous joindre à nous lors des quatre premières journées de mobilisation. Nous comptons sur vous pour maintenir et amplifier cette pression lors des prochaines dates d'action, de mobilisation et de grève qui seront fixées dans les jours à venir, notamment le 7 mars, journée de grève générale et de blocage du pays.

Pour terminer, je reprendrai une citation de Berthold Brecht : « Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »

Alors rejoignez-nous ! Ensemble, on est toujours plus fort ! Ensemble, nous pouvons faire reculer ce gouvernement et sauver nos retraites !

Sommaire

Fec	7	Services	35
Crédit	10	Casinos & Clubs de Jeux	36
Organismes Agricoles	14	Pers. Séd. des Cies de Navig.	39
Organismes Sociaux	18	OSDD	40
Assurances	22	Clercs & Employés de Notaire	42
Commerce & Vrp	25	Juridique	44
Cadres	29	Focus	47
Presse Edition & Pub	32		

JEC INFOS Mensuel d'information des Sections de la Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE • Directeur de la publication : Sébastien Busiris • Mise en page : Tanguy du Couëdic • Conception : Marc Degois • Mise en page, photos et illustrations © FEC FO • CPPAP : 0725 S 08226 • Fédération des Employés et Cadres Cgt FORCE OUVRIÈRE • 54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91 • Impression : Imprimerie FRAZIER (Paris).

Credits photo : Gettyimages, iStock/Peopleimages et RidoFranz, Shutterstock/TravnikoStudio et Fizkes



VEUVAGE



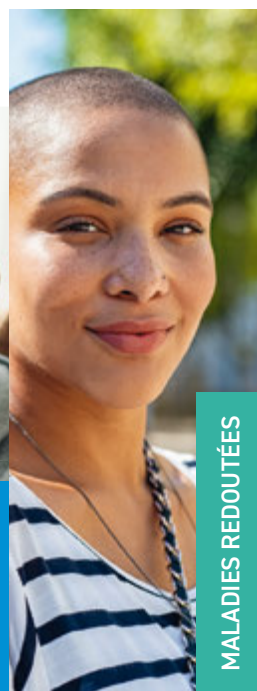
ÉDUCATION



HANDICAP



DÉPENDANCE/AIDANTS



MALADIES REDOUTÉES

MIEUX PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Porteuse de l'engagement sociétal de l'OCIRP, notre Fondation d'entreprise agit au cœur des familles vivant un deuil ou confrontées aux questions liées à l'autonomie.

Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux



OCIRP.FR

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



Ce qui est né ici

Partout en France, mobilisés pour
défendre nos retraites et faire reculer le
gouvernement !



ne peut être défait!



Nous ne sommes pas seuls. Cette mobilisation historique le prouve.

Plusieurs millions d'ouvriers, de techniciens, d'employés, de cadres, de chômeurs, de retraités, d'étudiants et de lycéens ont défilé des 19 et 31 janvier derniers aux côtés de nos militants dans les rues de Paris et de centaines de villes en France, pour démontrer au gouvernement que les mesures annoncées le 10 janvier sont massivement refusées par une majorité de Français.



De gauche à droite et de haut en bas • Section Commerce & VRP • Section OSDD • Section Crédit • Section Organismes Agricoles • Section Services • Section Presse, Édition & Publicité • Section Organismes Sociaux • Section Crédit • Section Assurances • Personnel Sédentaire des Cies de Navigation • Section Clercs et Employés de Notaire • Secteur Cadres • Section Casinos & Clubs de Jeu

Profits record pour les uns



Mireille Herriberry
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 94
fobanques@fecfo.fr



1. Lille – 19 janvier – Marc Durand 2. Draguignan – 19 janvier – Benoît Defossez 3. Toulon – 19 janvier – Béatrice Chanson 4. Strasbourg – 19 janvier – Christian Rault 5. Nancy – 31 janvier – Loïc Lava

Deux ans ferme pour les autres!



Toulon,
Nancy,
Bordeaux,
Paris, Lille,
Strasbourg,
Guingamp...

Partout,
les militants
FO Banques
et les salariés
mobilisés
en masse
pour leurs
droits



6

Grève chez LCL Le raz-de-marée qui surprend la Direction

Le 17 janvier, ce sont entre 30 et 50% de salariés qui se sont déclarés grévistes (selon les régions) et qui ont exprimé leur mécontentement devant le peu de considération de l'entreprise vis-à-vis de leur engagement et de leur profession-

nalisme... du jamais vu depuis plus de 20 ans ! Dès le 24 janvier, outre une clause de revoyure actée pour juin 2023, le Comex a annoncé une série de mesures supplémentaires à celles octroyées dans l'engagement

unilatéral mis en place par la direction, la Négociation Annuelle Obligatoire s'étant soldée par un échec. Cet « effort » consenti à hauteur de 10,5 millions d'euros a permis de « bonifier » la Prime de Partage de la Valeur, d'accorder diverses compensa-

tions et de proposer un supplément d'intéressement (qui n'a rien à voir avec cette négociation...). Mais pour les salariés et l'intersyndicale, le compte n'y est pas ! L'intersyndicale maintient la pression, et les salariés soutiennent leur action. La pétition demandant la réouverture

de la négociation salariale a recueilli plus de 3 000 signatures au moment où nous rédigeons cet article, et ce n'est pas fini ! La balle est aujourd'hui dans le camp de la direction. Elle ne peut pas rester sourde aux revendications légitimes portées par FO LCL et l'intersyn-

dicale, au regard du décrochage salarial constaté par rapport au marché bancaire français. FO Banques continuera de soutenir et d'accompagner FO LCL dans toutes ses actions, pour la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés de LCL.

6 . Manifestation le 17 janvier 2023 devant le siège historique du Crédit Lyonnais à Paris - Mireille Herriberry

64 ANS
C'EST NON!

OUI, NOUS POUVONS FAIRE RECULER
CE GOUVERNEMENT



Journées
nationales
contre la
réforme
des retraites

Il faudra bien qu'ils nous écoutent !

1



3

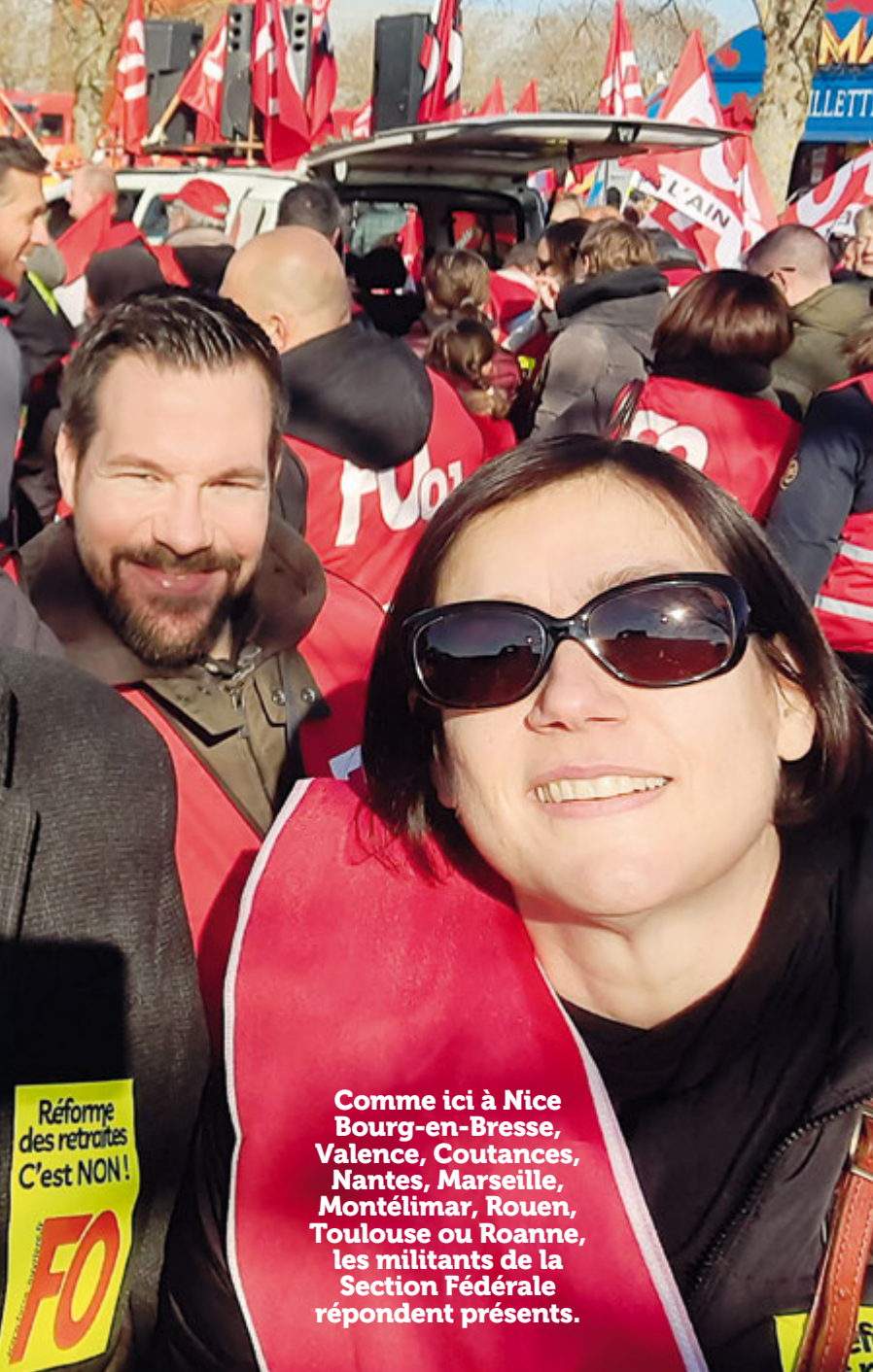


4

Dominique Manissier
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 94
agricoles@fecfo.fr



1. Crédit Agricole 01 – Bourg-en-Bresse – 7 février – Mathieu Maréchal 2. MSA Provence Azur – Nice – 7 février – Anita Passannante 3. Groupama Méditerranée – Marseille – 31 janvier – Eric Francavilla



**Comme ici à Nice
Bourg-en-Bresse,
Valence, Coutances,
Nantes, Marseille,
Montélimar, Rouen,
Toulouse ou Roanne,
les militants de la
Section Fédérale
répondent présents.**



4. Groupama Méditerranée – Montélimar – 19 janvier – Jean-Michel Céline 5. Groupama d’Oc – Toulouse – 31 janvier – Stéphane Rouu 6. Groupama Centre
Manche – Coutances – 19 janvier – Sébastien Durel 7. Groupama Centre Manche – Caen – 19 janvier – David Raffin

FORCE OUVRIERE



8



9

Marée humaine contre la réforme des retraites



10

8. Groupama Centre Manche – Roanne – 14 000 manifestants – Frédéric Le Griel 9. Crédit Agricoles 31 – Toulouse – 31 janvier – Sylvie Borios Nale 10. MSA Provence Azur – Nice – 19 janvier – Anita Passannante



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme, Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**




Gap,
Niort,
Nancy,
Marseille,
Montpellier,
Châteauroux,
Perpignan,
Rennes
Arras,
Laval,
...

1



Laurent Weber
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 35
orgsociaux@fecfo.fr

1. Marseille – 180 000 manifestants le 7 février – Malgré l'obligation des paiements notamment aux professionnels de santé, les salariés de l'Assurance Maladie étaient nombreux en grève et dans la rue ! – Photo : Matthieu Pujol



Partout, Mobilisation Unité Détermination



Merci pour votre engagement

2. CPAM des Pyrénées Orientales – Perpignan – 31 janvier – Nathalie Maraval 3. Organismes Sociaux 35 – Rennes – 31 janvier – Laurence Degand-Philipot
4. CPAM de l'Artois – Arras – 31 janvier – Daniel Piegza 5. Organismes Sociaux 34 – Montpellier – 31 janvier – Dorothee Girodet 6. Organismes sociaux 36 – Châteauroux – 31 janvier - Jérôme Aubert 7. Organismes Sociaux 05 – Gap – 31 janvier – Christine Petitcolin 8. UGECAM Nord-Est – Nancy – 31 janvier – Isabelle Thiébaud 9. Organismes Sociaux 79 – Niort – 31 janvier – Cyril Bugeaud 10. Organismes Sociaux 53 – Laval – 31 janvier – Céline Leray

URGENCE



**SURVIES
SALAIRES**

**OUI, NOUS POUVONS FAIRE RECULER
CE GOUVERNEMENT**

FO
FEC Employés
de Confédération

Tous mobilisés

Oui, nous pouvons faire reculer ce gouvernement



A Lille, Nancy, Nantes, Paris, Rennes et Verdun, les militants de la Section Fédérale Assurances en première ligne lors de la journée nationale du 31 janvier.

Georges De Oliveira
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 35
assurances@fecfo.fr



1. SYNPA FO (Axa) – Verdun – 31 janvier – Franck Muller 2. Syndicat Assurances 54 (Maif) – Nancy – 31 janvier – Frédéric Nicolas 3. Syndicat ndicat Assurances 77 (Macif) – Paris – 31 janvier – Georges De Oliveira 4. Syndicat des Assurances 44 (Macif) – Nantes – 31janvier – Mathieu Cornillaud



2



3



4

72% de Français rejettent
le projet de réforme des retraites

74%
des Français
jugent le projet
« injuste »

62%
lui reprochent
d'être
« inefficace »

*Une immense majorité des Français refuse cette réforme injuste
qui va à l'encontre de leurs intérêts, aggravant les inégalités entre les
femmes et les hommes et la précarité de celles et ceux qui ne
sont plus en emploi au moment de la retraite.*

Nous ne les laisserons pas tomber.

(Sondage de l'Institut Elabe publié le 25 janvier 2023)

**OUI, NOUS POUVONS FAIRE RECULER
CE GOUVERNEMENT**





Exigeons le retrait du projet Borne/Macron

1



Gérald GAUTIER
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 32
commerce@fecfo.fr

1. Syndicat Commerce 42 – Roanne – 19 janvier – Patrick Forge
2. Syndicat Commerce 13 – Marseille – 19 janvier – Dominique Esposito
3. Syndicat Commerce 59 – Lille – 31 janvier – Nadia Ferrante

2



3



Plus de deux millions de manifestants le 19 janvier, presque 3 millions le 31 janvier, les travailleuses et travailleurs se sont mobilisé(e)s contre le projet de réforme des retraites tant désirée

par le gouvernement. Cette réforme nous n'en voulons pas, elle est injustifiée, injuste et va augmenter la précarité, en particulier dans le commerce. Personne ne veut prendre 2 ans ferme :

retrait ! (Au moment où nous écrivons ce texte, nous attendons les suites que donnera l'intersyndicale à ce mouvement). D'autant plus qu'il n'y a aucune nécessité ni aucune urgence à réformer les

retraites. Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) est clair : notre système par répartition, actuellement excédentaire (+3,2 milliards), n'est pas en danger. Les 12 milliards de déficit



Dans toutes les régions, les salariés mobilisés. Merci à nos militants des sections FO du Commerce.

annoncés par le gouvernement et ses soutiens divers et (a)variés sont surtout un prétexte pour réduire les dépenses publiques en baissant le montant des pensions (sans

jamais baisser les leurs). Si le gouvernement veut trouver des milliards pour équilibrer notre système de retraite, qu'il aille les prendre dans les 150 milliards an-

nuels d'exonérations de cotisations et autres « aides » publiques dont bénéficient les entreprises sans contreparties ou encore dans les 80 milliards d'euros de dividendes des

actionnaires du CAC 40. Que le gouvernement prenne des mesures pour l'augmentation des salaires et pour une véritable égalité salariale entre les

femmes et les hommes ! Avec cette réforme, les travailleuses et les travailleurs du commerce seront d'autant plus impacté(e)s sur leur future pension de retraite

du fait que beaucoup sont à temps partiel. Pour une très large majorité, il est subi et imposé comme seule offre d'emploi, touchant particulièrement les femmes. Quant aux



pas d'allongement de la durée de cotisations !



seniors, le patronat n'en embauche que très peu et s'arrange pour faire partir ceux déjà en poste, les considérant comme des charges. L'ensemble des

organisations syndicales de salariés et d'étudiants revendique un système de retraite juste, financé aussi par un meilleur partage des richesses,

des embauches à temps plein et des augmentations de salaires. D'autres solutions existent, exigeons le retrait du projet BORNE/MACRON !

- 4. Syndicat Commerce 34 – Montpellier – 31 janvier – Pierre Niell
- 5. Syndicat Commerce 37 – Tours – 31 janvier – Thierry Quinton
- 6. Syndicat Commerce 69 (Galeries Lafayette) – Lyon – 31 janvier – Patrick Lafond
- 7. Section C&A 75 – 31 janvier – Paris – Maria Rodrigues
- 8. Syndicat Commerce 02 – Saint-Quentin – 31 janvier – David Malézieux
- 9. Syndicat Commerce 31 – Toulouse – 31 janvier – Audrey Ricci

Non à cette réforme injuste et brutale !

Pensez
à signer
la pétition
en ligne!



1 million
de signatures
ont été recueillies

OUI, NOUS POUVONS FAIRE RECULER
CE GOUVERNEMENT



La rue ne gouverne pas mais elle se manifeste

Et il est
impossible
de ne pas
l'entendre



Eric Peres
Secrétaire général FO Cadres
eric.pere@fo-cadres.fr

« La rue ne gouverne pas » aime à rappeler certaines personnalités politiques. Elle n'est pas le siège du gou-

vernement, ni même celui du Parlement. Mais elle est ce lieu où se manifestent aussi les revendications syndicales, le

mécontentement populaire, parfois même la colère quand le pouvoir politique reste sourd aux demandes de justice sociale. A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales,

des millions de travailleurs, d'hommes et de femmes se sont mobilisés le 19 et 31 janvier partout en France. Tout cela non pour gouverner mais pour dire Non à une réforme des retraites que ni le contexte

économique et social, ni la situation financière du régime des retraites ne sont en mesure de justifier. Mais le président Macron et le gouvernement Borne restent sourds.

Comment expliquer cette surdité ? Comment expliquer le dogmatisme qui entoure le choix politique d'une réforme que plus de 7 Français sur 10 rejettent tant les mesures d'âge qui la



Quand la mobilisation syndicale est massive, unie et déterminée, elle peut faire reculer un gouvernement qui reste sourd à l'appel d'une exigence de justice sociale.



Photos : Manifestation parisienne du 31 janvier – Marc Degeois

caractérisent sont tout aussi injustes qu'inefficaces ? Comment ne pas s'étonner de la brutalité avec laquelle l'exécutif entend l'imposer alors même que l'urgence

ne la commande pas ? Qui peut croire un seul instant que cette réforme est la priorité alors même que de nombreux ménages souffrent de l'inflation des

prix, que de nombreuses entreprises sont au bord du gouffre face à l'explosion des tarifs de l'énergie et que l'enjeu de la réindustrialisation reste plus que jamais

un défi national face aux mesures protectionnistes Outre-Atlantique ? La finalité de cette réforme ne vise nullement à sauvegarder le régime des retraites. La seule

raison est que le gouvernement s'est fixé pour fin le retour à des comptes publics sous le seuil de 3 % à l'horizon 2027, conformément aux exigences de Bruxelles. En

d'autres termes, faire payer aux salariés la facture du « quoi qu'il en coûte » en programmant la baisse future de leur pension de retraite.

Sobriété énergétique, éco-anxiété et pouvoir d'achat...

Quels impacts sur le rôle du CSE et des représentants du personnel ?

Après deux années difficiles où les conversations aboutissaient souvent aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la fin de l'année 2022 et le début 2023 se cristalliseront sans nul doute sur la flambée des prix des énergies et plus largement des biens de consommations, dans un contexte général écologique et économique anxiogène.

Ces actualités s'imposent donc :

- aux entreprises qui doivent gérer leurs dépenses d'approvisionnements, voire solliciter les mesures de soutien pour le paiement des factures de gaz et d'électricité mises en place par le gouvernement ;
- aux membres du CSE et aux représentants syndicaux dans le cadre du dialogue social.

En effet, au-delà des craintes de black-out ou d'adaptation de l'activité et d'organisation de l'entreprise, ces problématiques viennent impacter :

A court terme :

- La situation économique et financière de l'entreprise ;
- Sa capacité à financer le volet social (difficultés de recrutements, mise en place de mesures sur le pouvoir d'achat et lutte contre la paupérisation des salariés).

A moyen terme :

- Les orientations stratégiques mises en place par la direction ;
- La Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise.

Ainsi, les élus de l'entreprise doivent s'emparer de ces thématiques pour comprendre et accompagner au mieux les conséquences de la crise énergétique que nous traversons.

Plusieurs questions peuvent alors se poser :

- Un accord devra-t-il être trouvé pour modifier les **conditions de travail**, afin de prévenir les coupures de courant ou de gaz (travail de nuit par exemple) ?
- L'entreprise risque-t-elle une **perte de marchés** ou de clients, du fait de la pénurie de produits ou d'une **hausse de ses prix** ?
- La société sera-t-elle en mesure de **payer ses charges d'exploitation** ou de rembourser les PGE (prêts garantis par l'État) octroyés durant la crise sanitaire ?
- Des **hausses de salaires** ou une amélioration des conditions de travail sont-elles envisageables dans ces conditions ?
- La **stratégie commerciale** de l'entreprise et la **politique d'investissement** sont-elles adaptées au contexte ?

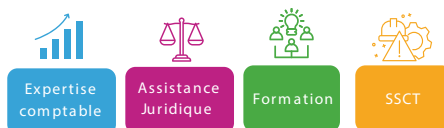
Au travers de la **consultation sur la situation économique et financière**, le CSE pourra interroger la direction et anticiper les épreuves à surmonter.

En effet, cette consultation s'intéresse non-seulement au passé (donc l'année 2022 comparativement à 2021 et 2020), mais également à l'avenir via le budget et ses révisions ; et plus généralement à la solidité financière de l'entreprise, sa capacité à résister aux événements.

Il est d'une **importance capitale pour le CSE de saisir tous les enjeux du budget** dans une situation aussi perturbée que celle qui est présentée, et d'analyser tous les impacts découlant de ce contexte économique. D'ailleurs, en sollicitant l'aide d'un expert-comptable, le CSE pourra s'appuyer sur les connaissances d'un professionnel du chiffre pour comprendre l'ampleur des retombées sur les résultats de l'entreprise.

Si l'incertitude économique pousse la direction à alarmer le CSE sur le coût d'un Expert, n'oubliez pas que celui-ci obéit à une déontologie professionnelle et que ses honoraires ne sont pas fantaisistes, mais contrôlables. Sachez aussi que l'Expert-Comptable pourra vous apporter un regard objectif complet sur la situation réelle de l'entreprise et aider le CSE à jouer pleinement son rôle et d'avoir accès à l'information et à des analyses indépendantes...

Pour en savoir plus, contactez les experts du Groupe Legrand !



Des experts au services des CSE

www.groupe-legrand.com
info@groupe-legrand.com
01 42 25 30 30

Refuser le passage à 64 ans Refuser les 176 trimestres

FO
LA FORCE DE
VOS DROITS

Frédéric GALLOIS
Secrétaire de Section
Tél. : 01 53 01 61 38
fosnpep@gmail.com

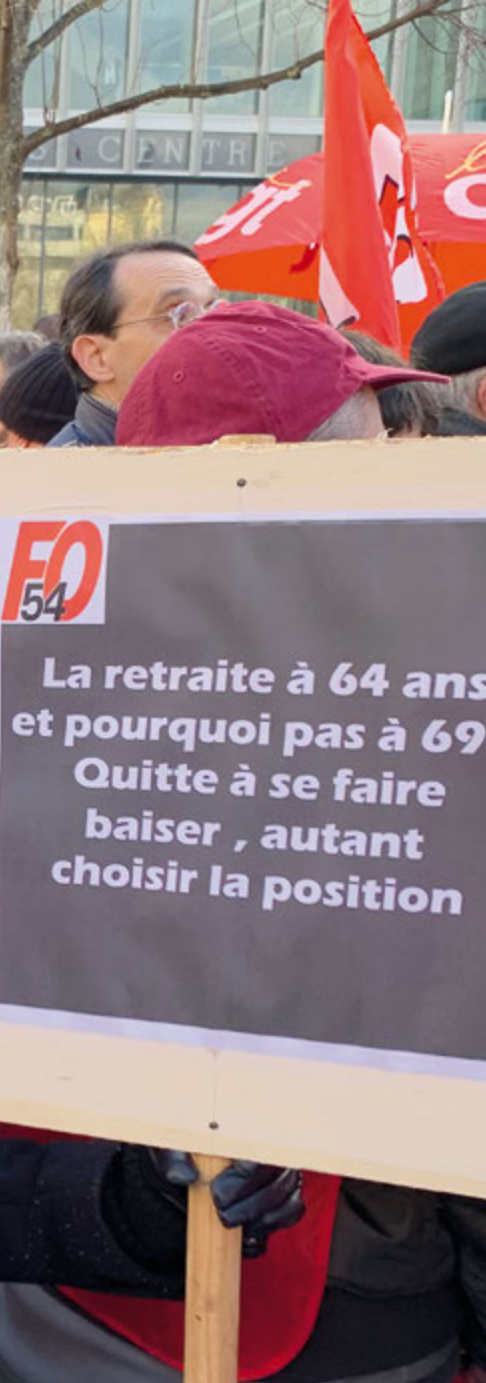


**Poursuivre
les actions et
mettre
la pression**

Les 19 et 31 janvier 2023, de nombreux militants du SNPEP FO ont rejoint les cortèges FO, que ce soit à Paris ou dans de nombreuses villes de province et nous les en remercions.

Un seul mot d'ordre pour le gouvernement : allonger la durée de cotisation avec 176 trimestres et un âge de départ possible à 64 ans. Malgré des millions de manifestants dans

la rue et un soutien massif de la population à plus de 70 %, le gouvernement reste toujours droit dans ses bottes. Alors que plusieurs milliards d'euros ont été trouvés lors de la



crise du Covid, il n'y a aucune volonté politique de trouver de l'argent. La baisse de « charges sociales » sur les bas salaires

sont autant d'argent qui échappe au financement de nos caisses de retraite. Pourquoi ne pas envisager de nou-

veaux financements et pourquoi pas aussi une hausse des cotisations ? Nous ne voulons pas mourir au boulot et

c'est ce qui risque d'arriver à nos enfants qui rentrent dans la vie active de plus en plus tard. Alors il faut pour-

suivre le mouvement, voire diversifier nos actions afin de mettre la pression à ce gouvernement qui n'est pas représentatif

de la population afin d'obtenir le retrait de cette réforme.

1. FO Solocal (publicité) – Nancy – 19 janvier – François Ballon 2. FO Solocal (publicité) – Valenciennes – 19 janvier – Abdelaziz Bassououi
3. Sud Presse Distribution (portage) – Marseille – 19 janvier – Ouïam Edhahabi 4. Le Républicain Lorrain (presse régionale) – Metz – 31 janvier – Fabrice Fichter 5. SNPEP FO – Paris – 31 janvier – Thierry Noleval

Pour chacun, pour tous, pour la vie



Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 11 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre





Tous mobilisés

A Calais, Lille, Rennes, Rouen et Saint-Malo

NON

C'EST NON!

1
2

3



Nicolas Faintrenie
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 34
services@fecfo.fr



1. Syndicat FO SERVICES 59 – Lille – 31 janvier – Frédéric Adélaïde 2. Calais 3. Chambre de Métiers et de l'Artisanat 76 – Rouen – 31 janvier – Christophe NUGUE



Les salariés
des casinos et
clubs de jeux
ne veulent
pas travailler
jusqu'à 64
ans.

D'autres solutions sont possibles

Dominique
Dorgueil
Secrétaire fédéral



Claude François
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 88
casinos@fecfo.fr



**La réforme
des retraites,
c'est 4 fois
NON !**

Le 31 janvier, nous étions 2,5 millions dans la rue ! Et pourtant le gouvernement s'obstine toujours à maintenir sa réforme en rappelant que l'âge de départ à 64 ans n'est pas négociable. Ayant perdu la

bataille de l'opinion, la communication de l'exécutif change pour passer « d'une réforme juste et indispensable » à « une réforme nécessaire ». Ce n'est pas en changeant les mots que les Français vont accepter

cette réforme mais simplement en la retirant. Plus le gouvernement s'évertue à convaincre du bien-fondé de cette aggravation sociale, plus le nombre de femmes et d'hommes de tous horizons, de tout



âge, de tout milieu social, augmente dans la rue. Pourquoi ? Parce que ce gouvernement cristallise tous les mécontentements, toutes les inquiétudes et les injustices qu'une grande majorité de Français

ressent à travers ce projet de réforme. 80 MILLIARDS d'euros, ce sont les dividendes records reversés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 en 2022 ; au même moment, on nous demande


de travailler 2 ans de plus. D'autres solutions sont possibles comme une vraie répartition des richesses. Les casinos et clubs de jeux ne font pas mieux, il n'a fallu qu'un an pour qu'ils retrouvent le niveau

de chiffre d'affaires de l'avant Covid (2019). Ce n'est pas pour autant que les sujets de la pénibilité, du travail de nuit, des salaires, des conditions de travail, de l'aménagement des fins de carrière et du travail des seniors

les préoccupent. Alors non ! Les salariés des casinos

et clubs de jeux ne veulent pas travailler jusqu'à 64 ans.

1. Casino JOA de Besançon – Besançon – 31 janvier – André Guillemin-Laborne
2. Casino Barrière de Biarritz – Bayonne – 31 janvier – Kevin Lafon
3. Casinos de Bandol (Partouche), Dinard-St Malo, Cap Agde, Trouville, Biarritz (Barrière) – Paris – 19 janvier – Claude François



“ Ce qu’on attend
d’une mutuelle ?
Qu’elle s’adapte
à nous, et pas
l’inverse. ”

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d’une protection complète et vraiment adaptée à vos besoins, dès que vous en avez besoin.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous en agence ou sur aesio.fr



**AÉSIO
MUTUELLE**



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock. 22-205-134



Entendez-vous monter la vague ?

1

Eric Caplain
Secrétaire de Section
Tél. : 06 16 19 88 64
psnavigation@fecfo.fr



1. CMA – CGM IDF – Paris – 31 janvier – Serge FEUGA

12 000 à Brive, 60 000 à Nantes,



Claire Guelmani
Secrétaire de Section
Tél. : 01 48 01 91 34
osdd@fecfo.fr

1. Brive-la-Gaillarde – 31 janvier – Près de 2 kilomètres de banderoles. 2. Nantes – Participation record – 31 janvier.
3. Tulle – 7 février : 10 000 manifestants pour une ville de 15 000 habitants, 2 habitants sur 3 dans la rue.

10 000 à Tulle, 20 000 à Limoges



Ils étaient tous dans la rue contre la réforme des retraites.

En masse!



4. Limoges – 7 février – Il pleut, il neige, il fait soleil : les Limougeauds sont toujours là. 67 000 personnes en 3 manifestations... et ce n'est pas fini !



Régime spécial de
Sécurité sociale
des clercs et employés
de notaire

La retraite, on s'est on se battra pour la garder



Serge Forest
Secrétaire de Section
Tél. : 44 90 89 89
fgcen-fo@wanadoo.fr

La Première ministre ainsi que le ministre de l'Économie et enfin celui du Travail, dans un show

brillamment exécuté, ont donc mis fin aux régimes spéciaux - enfin pas tous, il en reste comme

ceux de l'Assemblée nationale, du Sénat et d'autres encore - et repoussé l'âge de départ en retraite à 64 ans avec 43 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein.

Ce show n'a pas cessé de répéter à l'envi qu'il s'agissait de sauvegarder la retraite par répartition, et que pour cela il était nécessaire d'intégrer les futurs entrants de la RATP, des IEG

et de la CRPCEN* au régime de base de la Sécurité sociale et aux régimes complémentaires AGIRC-ARRCO, seul remède au déficit chronique des régimes spéciaux ! Il faut une bonne

dose de culot et de mauvaise foi pour tenir pareil langage ! Le régime spécial de Sécurité sociale des clercs et employés de notaire est un régime équilibré sans subvention de l'Etat, qui

1

2



battu pour la gagner,



sert à ses assurés des retraites, certes plus élevées que la moyenne nationale, mais il les finance seul ! Le projet de loi de loi de financement de la Sécurité

sociale rectificatif pour 2022 va être présenté en février 2023 au Parlement pour une mise en application dès l'été 2023. Pour la CRPCEN, la suppression du

régime spécial entraînera sa fermeture aux nouveaux entrants au 1^{er} septembre prochain, ils seront assujettis comme dit ci-dessus. Toutes les organi-

sations syndicales sont contre l'intégralité de ce projet et entendent le mettre en échec par les moyens dont ils disposent, les manifestations et grèves. Nous nous devons

de combattre ce projet mortifère sans faiblir. Seule la mobilisation de toutes et tous permettra d'y faire échec.

*CRPCEN : Caisse de retraite des Clercs et Employés de Notaire dont FO est à l'origine (voir *La Basoche* de décembre 2022)

1. Mulhouse – 31 janvier – Serge Baumann 2. Lannion – 31 janvier – Myriam Lebreton 3. Mulhouse – 31 janvier – Serge Baumann 4. Quimper – 31 janvier – Mireille Rividic 5. Brest – 31 janvier – Danièle Lazennec



Gérard Verger
Analyste juridique

Cette signature sur votre lettre de licenciement, n'est pas recevable.



SIGNATURE SCANNEE : VALIDITE

Vous vous demandez quelle est la valeur juridique d'une signature manuscrite scannée sur un contrat ? La Cour de cassation y répond dans un arrêt du 14 décembre 2022.

L'affaire. Un salarié est embauché pour un contrat à durée déterminée saisonnier. Le lendemain, par lettre, il prend acte de la rupture de son contrat de travail estimant que son employeur n'a pas rempli ses obligations car il ne lui a pas fourni un contrat signé de sa main. En effet, sur le contrat écrit est apposée une simple image numérisée de la signature de l'employeur et non une signature manuscrite.

Devant le Conseil de Prud'hommes, le salarié est débouté de sa demande de requalification du contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée. La Cour d'appel rejette également son recours car la signature dont l'image scannée est reproduite sur le contrat de travail permet, peu importe le procédé technique utilisé, d'identifier clairement son auteur.

La Cour de cassation rejette le pourvoi du salarié.

L'apposition d'une signature sous forme d'une image numérisée, bien que ne pouvant être assimilée à une signature électronique au sens de l'article 1367 du code civil, ne vaut pas pour autant absence de signature. Le contrat de travail ne peut donc pas être requalifié. **Cass. soc., 14 décembre 2022, 21-19.841**

DISCRIMINATION

Les éléments issus d'analyses statistiques peuvent laisser supposer l'existence d'une discrimination à l'embauche.

Les règles de preuve en matière de discrimination

Au civil, le salarié s'estimant victime d'une discrimination bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve. Dans un premier temps, il lui appartient de présenter des éléments de fait laissant présumer l'existence d'une discrimination. Le salarié doit faire naître un « doute raisonnable dans l'esprit du juge » et ne pas se limiter à de simples allégations. À l'évidence, ces éléments doivent être obtenus de manière loyale. C'est à l'employeur de démontrer que la décision contestée (recrutement, licenciement, rupture de la période d'essai etc.) est au contraire justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination.

Il revient au juge de vérifier les éléments de fait présentés par le salarié et de se prononcer sur les justifications de l'employeur.

La Cour de cassation vient de se prononcer sur le caractère probant des éléments issus d'une analyse statistique. Dans cette affaire, un salarié s'estimait victime d'une discrimination à l'embauche en raison de son nom et plus largement de son origine.

Au soutien de sa prétention, il produisait une analyse statistique des embauches effectuées par la société en fonction du patronyme « européen » ou « extra-européen » des salariés. Cette analyse se basait alors sur le registre du personnel ainsi que sur l'organigramme de



BON, MAINTENANT IL FAUT PARTIR. L'ENTREPRISE VA DISPARAITRE ...

l'entreprise. Différentes données en étaient ressorties.

- Parmi les salariés à patronyme « européen » recrutés sous contrat à durée déterminée intérimaire, 18,07% s'étaient vus accorder un CDI contre 6,9% pour les salariés à patronyme « extra-européen » ;
 - 80,93% des salariés à patronyme « européen » étaient en CDI contre 21,43% des salariés à patronyme « extra-européen ».
- La Cour de cassation a admis le caractère probant des éléments issus de cette analyse statistique. Ils rejoignent ainsi la liste des éléments qui peuvent laisser supposer l'existence d'une discrimination. C'est donc tout logiquement qu'elle a considéré que l'employeur ne justifiait pas d'éléments objectifs étrangers à toute discrimination.

Cass. soc., 14 décembre 2022, n° 21-19.628

CESSTION D'ACTIVITE

Un salarié soutient qu'une faute de l'employeur a causé la cessation d'activité générant son licenciement.

Le 3 janvier 2017, une société d'étude généalogiste a été placée en liquidation judiciaire. Elle a donc cessé son activité.

Le secrétaire généalogiste licencié pour motif économique sur ce fondement a néanmoins contesté le caractère réel et sérieux de son licenciement. Pour quoi ? Il soutient que la liquidation judiciaire de la société et la disparition consécutive de son emploi avaient pour origine des agissements fautifs de son employeur.

Celui-ci aurait procédé à un financement anormal de la société en se servant de fonds dont elle n'était que dépositaire pour le compte des héritiers à l'origine d'une dette d'un montant de plusieurs millions d'euros, en maintenant un résultat d'exploitation artificiellement positif, en poursuivant l'activité alors qu'elle était en cessation de paiement depuis 2012, en créant une dette rendant impossible toute autre issue que la liquidation judiciaire.

Que dit la Cour de cassation ?

Elle rappelle que si la cessation d'activité de l'entreprise résulte de sa liquidation judiciaire, cela ne prive pas le salarié de la possibilité d'invoquer l'existence d'une faute de l'employeur à l'origine de la cessation d'activité, de nature à priver le licenciement de cause réelle et sérieuse. Encore faut-il que cette faute soit constatée et qu'elle soit à l'origine de la liquidation judiciaire de la société. Dans cette affaire, les juges ont reconnu le caractère fautif des agissements de l'employeur. Pour autant, ils ont considéré que les éléments produits ne permettaient pas de conclure que ces agissements étaient à l'origine des difficultés économiques et de la liquidation judiciaire de la société.

De fait, l'activité de cette société n'était pas viable. Il ressort des éléments de l'espèce qu'en 2012, la dette dite « héritiers » atteignait déjà plus de trois millions d'euros et que rien n'établissait qu'une poursuite d'activité aurait pu s'envisager si la cessation des paiements avait été déclarée plus tôt, compte tenu de cette dette, immédiatement exigible en sa plus grande partie et dix fois supérieure, en 2012, au résultat d'exploitation.

De la discrimination dans mon entreprise ???



Jamais de la vie !!!

Allonnnns, soyons sérieux ...

L'HUMEUR DE GÉGÉ...

Surestimez le temps que vous prend chaque tâche grâce au théorème du glandu.

A trop vous tourner les pouces, vous pourriez rencontrer un problème de taille : votre boss, toujours aux aguets, risque de se demander pourquoi aucune de vos tâches n'avance. L'excuse de « Je n'ai pas eu le temps, je suis sous l'eau » ne devrait pas le convaincre très longtemps. Rappelez-vous que le glandage ne doit en rien nuire à votre crédibilité. Ainsi, le timing est central, vous devez être le maître du temps. La technique consiste à surévaluer le temps que vous prend chaque tâche. Dire que remplir un tableau vous prendra deux heures alors que cela ne vous prend que 30 minutes vous fera passer pour une grosse quiche incompétente



en Excel. On vous propose donc plutôt d'appliquer le théorème du glandu : temps que prend la tâche + (0,4 x temps que prend la tâche) = timing annoncé à votre supérieur hiérarchique. En dessous, vous risquez réellement d'être pris par le temps, et au-dessus, de passer pour un branquignol.

La faute de l'employeur n'étant pas à l'origine de la cessation d'activité, le licenciement économique du salarié ne pouvait pas être remis en cause.

Commentaire : Un salarié licencié économique suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise peut invoquer l'existence

d'une faute de l'employeur. Son licenciement ne sera pas, pour autant, remis en cause si cette faute n'est en rien à l'origine de la liquidation judiciaire et donc de la cessation d'activité de l'entreprise.

Cass. soc., 18 janvier 2023, n°21-21495

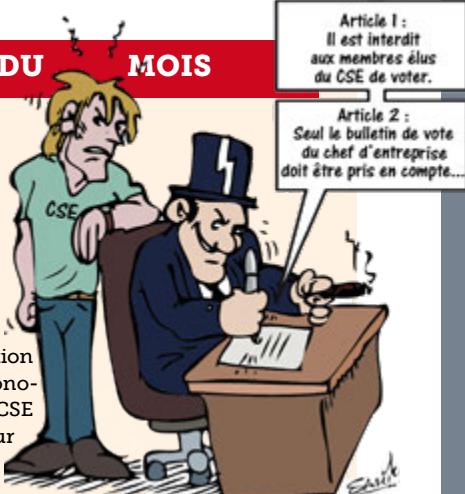
LA QUESTION DU MOIS

Règlement intérieur : L'employeur peut-il le modifier à la suite d'une injonction de l'inspection du travail et sans consulter le CSE ?

Oui.

Le règlement intérieur est soumis à la consultation du comité social et économique (CSE). L'avis du CSE et le règlement intérieur sont communiqués à l'inspection du travail.

La consultation du CSE est obligatoire. Sans cette formalité, le règlement intérieur est nul et ne peut donc s'appliquer. Le CSE est également consulté en cas de modification du règlement intérieur. Une exception : elle concerne la modification qui fait suite à une demande de l'inspection du travail.



**Je veux être informé(e)
Je veux comprendre**

Mon emploi
Mon salaire
Mes conditions
de travail, le stress
Ma carrière
La Sécurité sociale
Ma retraite...

**Je veux me défendre
et progresser !**



**J'adhère!
et je m'abonne**

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Tél. :
Mail :
Entreprise :
Convention collective :
.....
Code NAF : Dépt :
Poste occupé :
Statut (Employé, AM, Cadre) :
Date : / /
Signature :

Renvoyer à la Fédération des Employés & Cadres FO
54, rue d'Hauteville - 75010 Paris

• Tél. : 01 48 01 91 91
• Mail : fecfo@force-ouvriere.fr

Adhésion en ligne
• www.fecfo.fr



DES EXPERTS AU SERVICE DES CSE

GRUPE
LEGRAND

Des experts 360° qui vous écoutent et
vous accompagnent depuis plus de 30 ans

Expertise comptable

Situation économique, Politique sociale, Orientations stratégiques, Droit d'alerte, PSE, Tenue / Audit des comptes du CSE...

Conseil & Assistance juridique

Accompagnement au quotidien pour toute question d'ordre juridique, sociale ou économique
Assistance en réunions du CSE - Assistance des OS dans le cadre des négociations - Analyse et conseil relatifs aux documents transmis aux CSE...

SSCT

Expertises conditions de travail (risque grave, projet important, nouvelles technologies, PSE)
Missions contractuelles : Qualité de Vie au Travail (QVT), Diagnostic risques psychosociaux

Formation

Formation CSE - SSCT inter et intra dans toute la France et en visio à distance

Comprendre pour savoir,
savoir pour agir !

www.groupe-legrand.com



Expertise
Comptable



Assistance
Juridique



Formation



SSCT

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'actions de formation

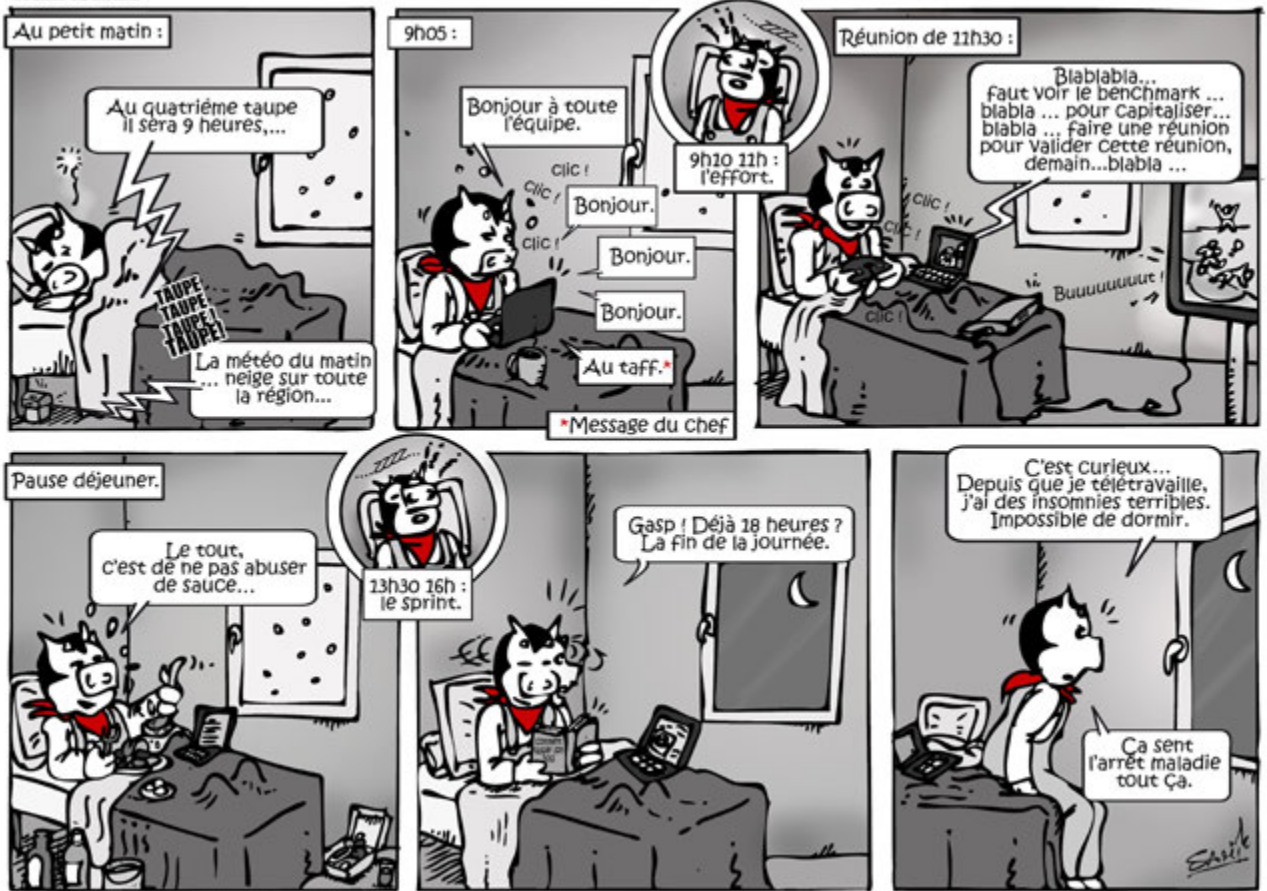
GRUPE
LEGRAND

QUALIANOR
Organisme certifié
«Expertises auprès des CSE»
Comité Social & Economique



www.groupe-legrand.com - 01 42 25 30 30 - info@groupe-legrand.com

.TELEPLUMARD



Fin de l'épisode

DELIRUKAINI

« Le peuple uni ne sera jamais vaincu ! »

Par Claudio Francone

Aaaaaaaaaarrrrrrrhhh !!!

Permettez-moi de commencer cet article avec un énorme cri de rage. Ce n'est pas très poli, je le reconnais, mais qu'est-ce que ça fait du bien ! Le mois dernier, j'étais sceptique quant à l'issue de cette année 2023 ; mais le scepticisme a vite laissé la place à la certitude qu'une fois de plus, mes amis, nous allons nous faire avoir. Non, excusez-moi, jusqu'à présent, nous nous sommes fait avoir, en revanche, ce qui nous attend va être... ça va être... je n'arrive même pas à trouver le mot approprié pour montrer à quel point ça va nous faire mal ! Enfin si, il existe une expression qui illustre parfaitement la situation dans laquelle nous nous retrouvons, mais je préfère ne pas l'écrire, je vous laisse l'imaginer...

Sérieusement, mais qu'est-ce qu'il lui prend au président ? Lorsque son parti est passé de « En Marche » à « Renaissance », je m'étais dit qu'il avait compris qu'à force de marcher, il allait droit dans le mur. En plus, le choix du nom « Renaissance » n'est pas anodin. Je pensais qu'il avait quelque chose derrière la tête. Je ne sais pas moi, un grand projet novateur, tel un Léonard de Vinci des temps modernes qui, grâce à son génie, améliore la vie de tous. Bon d'accord,

peut-être que je m'étais un peu trop emballé. J'ai été naïf, je le reconnais. Il n'empêche qu'au moment de son élection, Macron a bien dit qu'il avait compris qu'une bonne partie de ses électeurs ne partageait pas son programme car ils avaient voté contre Marine Le Pen et non pour lui. C'était courageux de l'admettre, cela aurait été encore mieux s'il arrivait à s'en souvenir. Sauf que non – pfff – la politique a la mémoire courte.

Le plus énervant, c'est le côté pervers qu'il y a dans tout cela. Au moment où j'écris ces quelques lignes, la réforme de l'assurance chômage vient d'entrer en vigueur. Beaucoup d'entre nous vont perdre leurs droits, tandis que d'autres vont les voir se réduire. Comme on dit chez nous c'est perdant/perdant. L'inflation des produits alimentaires est déjà à 20 % et, dans les prochains mois, elle vise les 40 %. Sans parler des prix de l'énergie qui explosent... Il n'existait pas un pire moment pour venir nous imposer cette réforme des retraites, aussi injuste que mal élaborée, à tel point que personne n'arrive plus à la défendre, même pas celles et ceux qui l'ont pensée. Enfin, on se demande s'il y a véritablement quelqu'un qui l'a pensée.

Je ne sais pas si vous arrivez à garder le calme, personnellement je suis tendu comme un arc. Mes sentiments oscillent entre l'envie de commettre un homicide et la tentation de mettre un terme à mon aventure sur terre. Je ne sais pas, je suis confus. Dans ces moments, la seule chose qui calme ma colère et me permet d'évacuer le trop-plein de rage qui s'est accumulée, c'est marcher. Un pied devant l'autre, j'arpente pendant des heures les rues de Paris. Et là, mes amis, il faut dire que je suis servi. Entre République et Bastille, Bastille et Nation, Place d'Italie et Montparnasse, Montparnasse et Place Vauban, ce n'est pas trop mal pour se détendre et recharger les batteries. D'autant plus que je ne suis pas seul à marcher ; et vous le savez très bien mes amis, désormais nous sommes des millions ! Partout en France, des millions de personnes, qui partagent le même sentiment d'injustice, ont envahi les rues pour dire ça suffit ! Cela va bien au-delà de la réforme des retraites, l'exaspération est générale. À force de supporter, on finit par se rebeller ; et aujourd'hui personne n'a plus l'intention de se laisser faire. Le peuple est uni et il est en colère, et comme le disait la chanson : « LE PEUPLE UNI NE SERA JAMAIS VAINCU ! »



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général